



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DELIBERATION N ° CM-2021-007

Séance du 04/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Fixation du loyer du logement communal situé 5 rue des Haies

DATE DE LA CONVOCATION :

29/01/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION :

29/01/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT :

11 FEV. 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRESENTÉS	2
ABSENTS EXCUSÉS	0
QUORUM	10
VOTANTS	19

L’an deux mille vingt-et-un, le quatre février, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

M. Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n°2019-043 du Conseil municipal du 9 mai 2019 portant fixation des loyers des logements communaux ;

VU l'estimation locative établie par une agence immobilière du secteur ;

VU le diagnostic établi par un professionnel dans le cadre de la loi ;

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'un logement communal situé 5 rue des Haies, aux Loges-en-Josas qu'elle propose à la location ;

CONSIDÉRANT qu'aucun agent communal souhaite occuper le logement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser le montant du loyer de ce logement ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PRÉCISE que le diagnostic établi dans le cadre de la loi, fait apparaître que la surface du logement est de 79 m² et non de 72 m² ;

DÉCIDE de fixer à compter du 1er janvier 2021 le prix du loyer mensuel, pour le logement communal suivant :

TYPE	N°	ADRESSE	SITUATION	ANNEXE	LOYER HORS CHARGES
F3	79	5, rue des Haies	1er étage	-	1 050 €

PRÉCISE que ce logement ne bénéficie plus d'abattement au titre de gardiennage des locaux communaux directement attenants puisqu'il n'est plus occupé par un agent communal ;

DIT que le loyer sera réglé d'avance avant le 5 de chaque mois en mairie ;

DIT que le montant du loyer pourra être révisé annuellement suivant l'indice de référence des loyers, publié annuellement par l'INSEE et entrant en vigueur le 4^{ème} trimestre de l'année précédente ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	:	19	
MAJORITÉ REQUISE	:	11	
POUR	:	18	
CONTRE	:	0	
ABSTENTION	:	1	MME Nicole MARCHAIS

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le

11 FEV. 2021

Le Maire,

C. Doucerein
Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du loyer du logement communal situé 5 rue des Haies

Date de transmission de l'acte : 12/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 12/02/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-007 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20210204-CM-2021-007-DE

Date de décision : 04/02/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations